**Conditions Générales de Vente (CGV)**

**1. Objet**

Les présentes conditions générales de vente (CGV) régissent les prestations de diagnostic immobilier fournies par **AXIOM Diagnostics** à ses clients. Les services incluent, sans s'y limiter, les diagnostics amiante, plomb, termites, gaz, électricité, DPE, et autres diagnostics réglementés dans le cadre de la vente, location ou travaux immobiliers.

**2. Identification de l’entreprise**

**AXIOM Diagnostics**
Siège social : 1554 impasse de Meren 83340 Le Cannet des Maures
SIRET : 497792887
Contact : Tel : 0677534815. Email : contact@axiom-diagnostics.fr
TVA intracommunautaire : FR41497792887

**3. Services proposés**

Les prestations incluent les diagnostics suivants :

* Diagnostic de performance énergétique (DPE)
* Amiante, plomb, termites
* Gaz et électricité
* État des risques et pollution (ERP)
* Loi Carrez, Loi Boutin
* Plan Pluriannuel de Travaux (PPT)
* Diagnostics Technique Global (DTG)
* Diagnostics Amiante avant travaux/démolition

**4. Prix et modalités de paiement**

Les prix des prestations sont précisés sur le devis, valable pendant une durée de 30 jours. Le paiement est dû à la fin de l'intervention, sauf accord préalable.
Modes de paiement acceptés : carte bancaire, virement, chèque, espèces.

**5. Devis et confirmation**

Avant toute intervention, un devis détaillé sera transmis et devra être validé par le client. Toute modification des services ou des délais pourra entraîner l’émission d’un nouveau devis.

**6. Délais d’intervention**

Les prestations seront réalisées dans les délais convenus, sauf cas de force majeure. Le client doit permettre un accès complet au bien pour réaliser les diagnostics nécessaires.

**7. Annulation et report**

En cas d’annulation ou de report d'une prestation par le client, celui-ci doit informer AXIOM Diagnostics au moins **48 heures** à l’avance. Au-delà, des frais peuvent être appliqués.

**8. Responsabilité et obligations**

AXIOM Diagnostics s’engage à réaliser les diagnostics conformément aux normes en vigueur et à délivrer les rapports dans les délais.
Le client doit fournir un accès au bien et garantir la véracité des informations relatives à la propriété concernée.

**9. Confidentialité**

Toutes les informations recueillies pendant la prestation sont confidentielles et ne seront utilisées que dans le cadre du service fourni.

**10. Litiges**

En cas de litige, les parties chercheront une solution amiable. À défaut, le tribunal compétent sera celui du lieu du siège social de l’entreprise.

**11. Force majeure**

AXIOM Diagnostics ne pourra être tenu responsable de tout retard ou impossibilité d’exécution des services en cas de force majeure (intempéries, grèves, etc.).

**12. Modifications des CGV**

AXIOM Diagnostics se réserve le droit de modifier ses CGV à tout moment. Les modifications seront applicables dès leur publication sur le site internet.

**13. Loi applicable**

Les présentes CGV sont soumises à la législation française.